



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jérôme LAMBERT

Député de la Charente

Vice-Président de la délégation française
à l'assemblée du Conseil de l'Europe

Le bourg

16230 JUILLE

05 45 39 00 09

fax. : 05 45 39 91 74

E-mail : jlambert@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Juillé, le 8 octobre 2018

LA POSTE

Madame Laurence BARTHELEMY

Directrice des Projets

8, rue de La Rochefoucauld

CS 52511

16025 ANGOULEME CEDEX

Références : JL/GJ

Madame la Directrice des Projets,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la réponse que vous venez d'apporter à Monsieur Gérard LIOT, Maire de la commune d'Aussac-Vadalle, à la suite de sa demande de mise en place d'un relais poste commerçant au sein du multiple rural.

Alors que Monsieur le Maire évoque l'intérêt évident de l'amplitude horaire très importante d'ouverture du multiple rural (en semaine et le week-end), vous opposez la proximité de quatre bureaux de poste qui, hormis le bureau de Mansle situé à plus de 8 kilomètres, ont des horaires d'ouverture pratiquement inaccessibles aux actifs !

Par ailleurs, la présence dans les territoires ruraux de personnes âgées sans possibilité de se déplacer avec un véhicule est une des difficultés majeures de l'accès pour tous à un point de contact postal. Nous savons tous que ces mêmes personnes âgées, dans leur grande majorité, n'utilisent pas Internet et ne bénéficient donc pas des possibilités de services postaux par Internet.

La mise en place d'un relais poste commerçant au sein du Multi-services sur la commune d'Aussac-Vadalle serait donc une réponse adaptée pour un large éventail de la population communale et des alentours.

Compte tenu de ces éléments, je vous serai reconnaissant de bien vouloir apporter un nouvel examen à cette demande en vue, je l'espère de lui apporter une suite répondant aux attentes des élus et aux besoins de la population.

D'avance je vous en remercie et je vous prie de croire, Madame la Directrice des Projets, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme LAMBERT

P.J. : V/courrier du 2 octobre 2018